Le Nord

ADMINISTRATION — 15, rue d'Angleterre, 15 — *LILLE* — **BUREAU D'ANNONCES** — 1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place)

CONDITIONS		PUBLICITÉ	
Par la poste, Un an	20 francs	Annonces	la ligne 0,40
Six mois	10 francs	Réclames	— 0,75
Trois mois	5 francs	Faits-divers	— 2,00
Départements non-limitrophes et Etranger, port en sus.		Chronique locale	— 4,00
		Echos	— 5,00
		Gazette du Nord	— 6,00

LETTRE PASTORALE

de Mgr l'Archevêque de Métymne, coadjuteur de Mgr l'Archevêque de Cambrai

PRESCRIVANT DES

PRIÈRES PUBLIQUES POUR LA FRANCE

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Nos législateurs, obéissant à une loi qu'ils avaient faite eux-mêmes, imploraient autrefois le secours et la protection de Dieu par des prières officielles et publiques, à l'ouverture de chacune des sessions parlementaires. Ils imitaient en cela la plupart des Gouvernements des pays civilisés, et notamment la grande République américaine des États-Unis, la République Argentine, et, plus près de nous, la République Helvétienne, pays d'ailleurs qui sont, comme le nôtre actuellement, mais dans d'autres conditions, sous le régime de la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

La loi qui, chez nous, réglait ainsi les choses en conformité avec le sentiment général des peuples, a été rapportée. L'Etat français ne prie plus, ne réclame plus de prières : Il s'est engagé, avec une singularité, au moins étrange, dans la voie de l'indifférence absolue en matière de religion. « La République, dit l'article 2 de la loi de séparation, ne reconnaît aucun culte ».

Cette situation, N. T. C. F., n'est pas sans nous attrister profondément, nous Catholiques, ni même sans nous humilier beaucoup, quand nous songeons surtout à ce que sont, au point de vue religieux, des nations placées, par l'opinion, au rang des plus intelligentes, des plus cultivées et des plus progressives.

Toutefois, ce que l'Etat français ne veut pas faire en son nom, nous pouvons, nous, le faire au nom du peuple catholique de France, encore si nombreux, Dieu merci !

Et puisque nous le pouvons, j'ajouterai que nous le devons. Nous venons donc vous inviter aujourd'hui, T. C. F., à remplir, à jour fixe et avec ferveur, ce grave et saint devoir de la prière publique pour notre chère Patrie.

Jamais d'ailleurs il n'y eut, pour y vaquer, une nécessité plus urgente, une heure plus opportune !

S'il est vrai que nous ne sommes pas menacés, au moins en apparence, du côté de l'extérieur, et qu'il n'y a pas de guerre imminente à notre horizon national, les choses sont bien moins rassurantes du côté de l'intérieur, et une foule d'esprits impartiaux très mûris et très informés, nous voient dans un état absolument lamentable, dans un état voisin des grandes crises et des ébranlements profonds, préludes de la ruine et peut-être de la mort.

Sans préambule et en toute franchise, donnons un rapide aperçu des maux qui nous minent et dont le spectacle désolant justifiera pleinement Notre appel à la prière et au secours d'en-Haut.

LA DÉPOPULATION

Le premier de tous ces maux c'est que nous sommes comme un arbre sans racines et sans sève, que le moindre vent soufflant en tempête, peut dessécher et renverser pour toujours. Où sont, en effet, nos racines ; qu'est devenue notre sève, puisque tombés au-dessous de tous les peuples de la terre, nous sommes devenus incapables, non seulement d'accroître de quelques unités notre population, mais même de remplacer par ceux qui naissent, les mourants ?

Sous l'action de l'égoïsme et du vice, sous l'action de la morale utilitaire et prétendue scientifique, tant préconisée aujourd'hui, une propagande abominable s'est déchaînée, depuis quelques années, sur le pays, a vidé les berceaux et a fait régner la solitude à des milliers de foyers. Lille va, de ville en ville, de campagne en campagne, savamment organisée, encouragée même, semble-t-il, par ceux qui devraient l'arrêter, tant il est difficile d'en faire punir les auteurs.

A voir comment les choses se passent, on croirait même, à certaines heures, que cette propagande est soudoyée par nos pires ennemis, et qu'elle est chargée de remplacer leurs armées et leurs canons. De fait, ses douloureuses et honteuses victoires nous appauvrissent en hommes, chaque année, plus durement que ne ferait la plus meurtrière des guerres que l'histoire de France ait enregistrée depuis des siècles (1).

A la suite de ce premier fléau de la dépopulation, il s'en déchaîne d'autres non moins redoutables.

L'ÉCOLE SANS DIEU

Ces enfants qui nous naissent en nombre si restreint, si encore nous les conservions! Mais, hélas ! à peine sont-ils apparus en ce monde, que, souvent l'alcoolisme ou l'immoralité de leurs auteurs, la misère trop de l'ouvrier ou l'insalubrité de son logement viennent, dès les premiers mois, les faucher par milliers.

Ceux qui survivent, grandissent et bientôt l'école s'ouvre pour les abriter ; et voici qu'à l'école même, en maint endroit, un nouveau fléau sévit contre eux, contre leur faiblesse qui devrait être si sacrée, si intangible. Un affreux travail de perversion intellectuelle et morale s'y opère, en effet, autour de leur âme sanctifiée par le baptême et si précieuse.

Tandis que, dans tous les pays du monde, on donne pour base à l'éducation de l'enfant l'idée de Dieu, chez nous, les maîtres, bons ou passables, ont peur d'en parler ; les autres le nient ou s'en moquent, livrant ainsi les trois ou quatre millions de notre population scolaire officielle, sans aucune défense, à toutes les tentations de la lutte pour la vie et de la morale utilitaire.

Il y a bien nos Ecoles chrétiennes pour trancher sur ces folies et pour ralentir notre course à l'abîme, mais que sont-elles sur l'ensemble du territoire, en présence de l'immense armée des autres ?

Continuons Notre pénible exposé.

LA PORNOGRAPHIE

L'enfant, sorti de l'école et devenu un homme, va trouver le vice sous ses pas maintenant, à chaque coin de rue, à chaque vitrine de kiosque ou de librairie, sur le seuil d'une foule de cabarets et de cafés, au parterre comme aux dernières tribunes de centaines de théâtres, sur les affiches provocantes de milliers de baraques de cinémas. Il le trouvera jusque dans les causeries d'affaires et dans le travail de l'atelier.

Le vice, il est vrai, selon l'état d'âme des victimes qu'il convoite, se fera tour à tour insinuant ou effronté, élégant ou grossier ; mais qu'il s'enveloppe du journal à un sou, ou du luxueux illustré à un franc, qu'il ait pour interprète l'homme du monde ou l'homme en blouse, il faudra que tous, bon gré, mal gré, subissent son odieux contact. C'est à pleine bords qu'il coule sur notre société et qu'il la submerge tout entière comme sous un déluge de boue.

Or des hommes façonnés par l'école antireligieuse ou matérialiste, et jetés, sans Dieu et sans principes, au milieu de l'horrible tempête, que peuvent-ils pour se défendre et se préserver du naufrage ? Qu'on Nous le dise, si on le peut. On se taira, car tout esprit droit est bien forcé de reconnaître l'impuissance de ces hommes à prévenir leur ruine douloureuse et presque certaine.

Nous pourrions entrer dans le détail, et vous montrer dans une foule de faits non seulement le néant de l'action moralisatrice des écoles anti-religieuses ou sans religion, mais encore leur influence logiquement et directement corruptrice. Vous verriez ainsi la morale sans Dieu amener les pires conclusions du dur principe de la lutte pour la vie sous les mains de l'ouvrier saboteur, du riche jouisseur, du commerçant fraudeur, du soldat qui se révolte ou qui trahit.

Mais ce serait trop long et ce n'est pas nécessaire à Notre but qui est simplement de vous faire réfléchir quelques instants à l'acuité de nos maux et par conséquent à la nécessité de la prière, et puissante pour les calmer.

L'HOPITAL SANS DIEU

Passons donc, mais non sans insister toutefois sur un dernier et suprême attentat plus odieux et plus cruel que les autres, attentat qui, sous l'impulsion des sectes maçonniques, se commet tous les jours, en terre de France, contre la liberté de conscience des pauvres, et surtout des pauvres, agonisant dans leurs chaumières ou dans ces maisons de désespérance qui s'appellent les hôpitaux laïcisés.

On frémit d'indignation et de colère, N. T. C. F., au spectacle d'une société marâtre comme la nôtre, qui, après avoir usé de toute son influence pour avilir les âmes, du berceau à la tombe, vient encore se camper méchamment au chevet du malade isolé, faible, expirant, pour en interdire l'accès aux consolations du prêtre, aux espérances d'une vie meilleure.

Pour répondre à ceux qui Nous taxeraient d'exagération dans ces derniers traits du sombre tableau de notre état social, il Nous suffirait de les envoyer faire une enquête personnelle et impartiale, en tels ou tels hôpitaux que nous pourrions leur désigner.

D'ailleurs qu'ils veuillent bien lire, avec attention, les règlements de ces maisons, et sans plus ample information, ils verront que les malheureux ouvriers malades, jetés là par leur extrême misère, doivent être, dans certains cas, de vrais confesseurs de la foi et des héros de vertu pour obtenir la visite du prêtre catholique, leur suprême consolation dans leur détresse navrante.

LA PRIÈRE

Quand on considère, en patriote chrétien, un état de choses si pénible, comment, T. C. F., ne pas se sentir monter les larmes aux yeux, comment ne pas éprouver le besoin de pousser un cri de supplication vers Dieu, pour qu'il ait pitié de nous et qu'il veuille bien nous sauver ?

Nous prierons donc avec ferveur pour que nos familles françaises épurées jusque dans leurs sources, renoncent aux pratiques païennes qui les déshonorent et les épuisent ; nous prierons pour que ces mêmes familles comprennent mieux la très lourde responsabilité qui pèse sur la conscience de leurs chefs quand il s'agit pour eux de choisir les maîtres ou les maîtresses auxquels ils confient l'éducation de leurs enfants ; nous prierons pour qu'elles cessent d'aimer l'or ou le plaisir, au détriment de leur foi et de leur honneur ; nous prierons enfin pour que les Français redeviennent les chevaleresques défenseurs de toute faiblesse opprimée, comme l'étaient leurs pères, et comme ne sauraient plus l'être les tristes disciples de la morale dite scientifique, dont le principe fondamental n'est autre, s'ils se comprennent eux-mêmes et s'ils sont logiques, que le droit pour le fort d'exploiter le faible ou de le supprimer.

Mais quand on prie, T. C. F., — votre religion si éclairée le sait, — il faut commencer par enlever les obstacles que la mauvaise volonté de ceux qui prient et leurs fautes apporteraient à l'action de la grâce ; il faut surtout corriger celles de leurs fautes qui auraient eu quelque influence sur les maux dont ils se plaignent et dont ils demandent la guérison.

LE DEVOIR CIVIQUE

Or, l'une des causes principales des maux que Nous venons d'énumérer fut certainement la désertion et la violation du devoir civique, par une foule de catholiques français. Cette violation et cette désertion ont frappé tous les regards depuis quelque trente ans. Quels sont les vrais et solides chrétiens parmi nous qui, une fois ou l'autre, n'en aient point gémi amèrement ? Quels sont les étrangers, amis fidèles de notre Patrie, qui souvent n'en soient restés stupéfaits ? Qui connaît mieux ces faiblesses et ces trahisons, et qui les escompte plus efficacement que les libres-penseurs et les francs-maçons, nos ennemis ?

Oui, c'est très vrai ; l'on a vu mainte et mainte fois des hommes connus pour leurs croyances chrétiennes, faisant leurs Pâques, aimant leurs prêtres, choisir pour les représenter au Parlement, des impies notoires, alors qu'il leur était facile de porter leur suffrage sur des chrétiens et d'honnêtes gens, offrant d'ailleurs toutes les garanties désirables du côté de leurs opinions sociales, économiques et autres.

Ce choix sacrilège et cette aberration, ce fut jadis le crime du Peuple juif repoussant J.-C. et choisissant Barabbas. C'est aujourd'hui le grand péché national du Peuple de France, péché dont il doit se reconnaître coupable, dont il doit se repentir et qu'il doit retrancher de sa vie avant de fléchir le genou devant Dieu, pour lui demander de le sauver.

Le repentir à l'endroit de cette faute si grave, de cet égarement si funeste, est relativement facile pour les quelques privilégiés qui ont pu être éclairés sur les responsabilités encourues, car il est si fondé en raison ! Mais ce qui est plus difficile, c'est de changer la mentalité des masses, c'est de les décider à modifier profondément leurs vieilles habitudes en matière de vie civique, de devoir social.

Et cependant, c'est à ce résultat qu'il faut absolument que nous parvenions !

Les foules ignorent ou dédaignent le devoir civique, il faut le leur révéler, le leur faire estimer.

Elles s'imaginent que, sur le terrain politique, on ne peut rencontrer que de l'utile ou du nuisible, qu'il ne saurait y être question de bien ou de mal. La politique, à leurs yeux, est une sorte de loterie, d'affaire à part, où tous les moyens d'obtenir quelque avancement ou de gagner un peu d'argent sont bons. — Il faut renverser tout cet échafaudage d'idées immorales, absurdes, et mettre à sa place des principes, des maximes honnêtes et justes.

Les meilleurs dans les rangs de cette foule, les plus corrects, les plus rangés préconisent l'abstentionnisme comme l'opinion des gens d'expérience, des sages. — Il faut détruire cette illusion comme les autres et démontrer que, pratiquement, l'abstentionniste est le pire des ennemis de la Religion et de la Patrie ; qu'il est le vil et dangereux Ponce-Pilate de toutes ces nobles causes pour lesquelles riches et pauvres, quand ils ont du cœur, doivent savoir souffrir et mourir sans hésiter, au lieu de se dérober lâchement à un devoir certain.

Quelle transformation dans notre Pays, T. C. F. si, au sein des masses profondes dont nous parlions, nous pouvions obtenir que la presque unanimité des catholiques pratiquants, encore et nombreux en tant de diocèses, se condnisent en véritables citoyens chrétiens ; si nous pouvions obtenir que ceux-là, nu moins, missent toujours le bien général en tête de leurs préoccupations et traitassent les affaires de la France avec le même soin qu'ils apportent à traiter les leurs ! Combien grande et salutaire serait l'influence de tant de bons exemples sur la société qui en serait témoin !

Puisse Dieu permettre que vous Nous donniez cette consolation et que chacun de vous, sans attendre que d'autres se décident à côté de lui, se mette à l'œuvre et agisse, en toute circonstance, dans les affaires civiles et politiques, d'après les principes de justice, de charité et de sagesse chrétiennes qui, là comme ailleurs, doivent inspirer la conduite des catholiques.

Chacun doit se réformer soi-même, mais chacun aussi doit se souvenir qu'il a reçu une mission à l'égard de ceux qui l'entourent « mandavit unicuique de proximo suo », mission de les instruire de leur devoir, de les exhorter au bien, de les y entraîner, et, par conséquent, puisqu'il s'agit ici du patriotisme chrétien, de faire d'eux des citoyens qui ferment pour toujours l'oreille à la voix de l'impiété et de la passion, pour ne l'ouvrir qu'au langage de la foi, de la raison et du dévouement désintéressé.

Nous savons qu'un tel changement dans les mœurs d'une génération ne peut être l'affaire d'un jour et que, pour l'opérer, beaucoup de temps et toute une organisation nouvelle sont indispensables.

Votre bonne volonté et votre vaillance, T. C. F., feront le nécessaire et vous déposerez peu à peu toutes choses chez vous et autour de vous dans ce but.

Nous même, Nous vous aiderons et Nous veillerons à ce que l'enseignement des principes, en la matière, soit clairement et soigneusement donné dans nos Chaires à l'église, dans nos Catéchismes, dans nos Confréries diverses. Nous veillerons à ce que l'Ecole chrétienne, les Cercles d'études des Comités catholiques et de la Jeunesse catholique fassent écho à l'enseignement de l'Eglise. Il faut obtenir que tous réapprennent ce que beaucoup avaient oublié, à savoir que le devoir civique doit être mis par les consciences droites et chrétiennes au tout premier rang, après les devoirs envers Dieu et envers les parents.

Dieu, d'ailleurs, pour écouter les prières auxquelles Nous vous convoquons, n'exige que nos sincères et loyales bonnes dispositions ; dès qu'en sondant nos cœurs, Il en aura constaté la réalité, sa bienveillance nous est aussitôt acquise, et ses bénédictions abondantes assurées.

Il interviendra alors pour achever l'œuvre que nous avons entreprise, pour développer dans les cœurs les austères et fortes vertus du citoyen chrétien, pour faire surgir, à l'heure opportune, les hommes nécessaires, pour favoriser les bons et frapper d'impuissance les mauvais.

LES PRIÈRES PUBLIQUES

C'est dans ces conditions, N. T. C. F., que vous prierez pour votre Patrie, le faisant sans cesse et en toute circonstance « Oportet semper orare ». C'est dans ces conditions spécialement que vous assisterez aux Prières Publiques que Nous ordonnons aujourd'hui, à l'occasion de l'ouverture des Chambres. C'est dans ces pensées surtout que vous multiplierez vos prières, à l'approche des élections générales, dont l'importance est toujours si grande pour le pays.

Vous prierez publiquement selon Notre vœu, et ces prières seront un hommage solennel du peuple chrétien de France à Dieu, qu'il viendra adorer comme son Auteur, son Protecteur, son Législateur et son Juge suprême. Elles seront un témoignage de notre reconnaissance à ce Dieu, pour tous les bienfaits dont sa miséricorde, malgré nos fautes et nos ingratitudes nationales, n'a cessé de nous combler. Elles seront une protestation contre les impiétés, les blasphèmes et les injustices sacrilèges qu'une minorité de sectaires et d'apostats commettent chaque jour, à la face du Ciel, au milieu de nous, à notre profonde et amère confusion. Elles seront enfin une ardente et suprême supplication au Christ qui aime les France, à son Divin Cœur si compatissant à tous nos malheurs, pour qu'Il veuille bien nous aider à réformer nos mœurs civiques, si déplorablement paganisées et matérialisées ; pour que, dans la prochaine consultation nationale, Il dirige les sentiments et les volontés au mieux des intérêts de la Patrie ; pour que, surtout, dans les délibérations du futur Parlement, Il daigne agir à toute heure nécessaire, et tirer le bien du mal en nous sauvant par ceux-là mêmes qui, parfois ne songeraient qu'à nous perdre.

Voilà pourquoi et comment vous prierez, N. T. C. F. ; voilà comment vous serez les hommes des nobles et saints désirs que Dieu aime tant à exaucer, — des hommes visant, non au succès éphémère et étroit d'un parti quelconque, mais à la guérison de la nation, à sa résurrection comme nation vraiment chrétienne, où la foi, l'honneur et la paix sociale auront repris, dans l'esprit public, pour la garder toujours, la première place.

A CES CAUSES :

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article I. — Le second dimanche après l'Epiphanie, des prières publiques pour la France seront célébrées dans toutes les églises, chapelles publiques et communautés du diocèse, à l'occasion de la rentrée des Chambres. Ces prières auront lieu tous les ans, à une date qui sera fixée par Nous.

Article II. — A ces prières publiques seront invités les corps constitués et les autorités civiles, quand on pourra compter sur leur présence.

Seront également convoqués les groupements catholiques d'hommes et de femmes, de jeunes gens et de jeunes filles, ainsi que les écoles chrétiennes, s'il y a place pour elles. Les Sociétés catholiques de gymnastique et autres pourront y assister avec leur drapeau et en grande tenue.

Article III.— Les prières prescrites sont : le matin, avant la grand'Messe, le chant du « Veni Creator », avec le verset et l'oraison correspondants. Puis, au Prône, un « Pater » et un « Ave », avec les invocations suivantes : « Cœur sacré de Jésus, ayez pitié de nous » ; — « Cœur immaculé de Marie, refuge des pécheurs, priez pour nous » ; — « Saint Joseph, patron de l'Eglise universelle, priez pour nous » ; — « Saint Michel, archange, notre Protecteur, priez pour nous »; — « Bienheureuse Jeanne d'Arc, priez pour nous ».

Article IV. — Nous exhortons les fidèles à faire, ce même jour, la sainte Communion pour la France, et à renouveler cet acte de piété tous les premiers vendredis du mois pendant l'année entière à la même intention.

Article V.— Et sera Notre présente Lettre Pastorale lue au Prône de la Messe paroissiale, le Dimanche qui en suivra la réception.

Donné à Cambrai, sous Notre seing, le sceau de Nos armes et le contre-seing du Chancelier de l'Archevêché, le 25 Décembre 1909, en la fête de la Nativité de N. S. J. C.

Pour S. G. Monseigneur l'Archevêque de Cambrai,

✠ FRANÇOIS,
Archevêque de Métymne, Coadjuteur.

PAR MANDEMENT DE SA GRANDEUR :
Augustin MASSART, *Chanoine, Chancelier.*

(1) La natalité a tellement baissé chez nous que nous sommes arrivés à ce résultat vraiment effrayant que, chaque année, pour 10 Français, il naît 58 Italiens, 123 Autrichiens, 132 Anglais, 163 Allemands, 169 Hollandais. Seuls, les départements religieux ont conservé une fécondité qui leur permette de soutenir la comparaison avec les nations étrangères. De cette dernière constatation ressort une éloquente et précieuse leçon.

Gazette du Nord

Aujourd'hui, à neuf heures et demie, se célébrent, en l'église paroissiale Saint-Etienne, d'**ECLAIRES**, les funérailles de **Mme Ulysse Mainil**, retournée à Dieu le 5 janvier 1910, dans sa 67e année, après avoir pieusement reçu les sacrements de notre Mère la Sainte Eglise.

La vénérée défunte, mère de M. le Supérieur du Petit-Séminaire d'Haubourdin, s'était préparée à une sainte mort par trois années de souffrances, supportées avec une résignation qui édifia toutes les personnes qui l'approchaient.

Jeudi, à dix heures, ont été célébrées, en l'église d'**HAUBOURDIN**, les funérailles de la bonne et regrettée **Chère Sœur Saint-Théofroy**, Fille de la Sagesse, décédée en Pensionnat, dans la 83e année de son âge et dans la 55e de sa profession religieuse.

Une nombreuse assistance, formée en grande partie de ses anciennes élèves, accompagnait à sa dernière demeure la Chère Sœur Saint-Théofroy, qui, pendant près de 50 ans, s'est dévouée à l'éducation et à l'instruction de la jeunesse.

Personne d'une vertu remarquable et d'un rare talent, elle laisse le meilleur souvenir dans l'esprit de tous ceux qui l'ont connue.

Aujourd'hui, à onze heures, se célèbrent, en l'église d'**HASPRES**, les funérailles de **M. Adrien Charlet**, décédé, muni des sacrements, dans sa 83e année.

Nous recommandons nux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

JÉSUS, MARIE, JOSEPH (7 ans et 7 quarant.)

ÉCHOS

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX

La deuxième fête du groupe du Nord et du Pas-de-Calais pour la distribution des récompenses, aura lieu le dimanche 30 janvier, à trois heures très précises, dans la grande salle de la Société Industrielle (114 et 116, rue de l'Hôpital-Militaire, à Lille).

Cette solennité aura lieu sous le patronage des autorités préfectorale, militaire et municipale, et sous la présidence effective de M. Coutaud, président de la S. P. A. de Paris.

M. Edmond Haraucourt, auteur dramatique, fera une conférence inédite sur La Fontaine, sociologue. Un concert sera donné par Mmes Vaugel, Delchambre, Suzanne Barbou ; MM. Alexandre Mandres et Bouillard, flûtiste, et la musique du 43e de ligne.

LES TRAMWAYS MONCY

Pour remédier autant que possible au défaut d'éclairage sur le nouveau boulevard Lille-Roubaix-Tourcoing et prévenir des accidents comme ceux qui se sont déjà produits, la Compagnie Lille-Roubaix-Tourcoing a fait installer, aux pylônes rapprochés des rues qui coupent le boulevard, des bouquets de lampes qui diminueront l'obscurité à ces endroits dangereux.

Cette amélioration sera complète par l'emploi, sur les voitures, de sirènes destinées à annoncer l'arrivée du tramway.

Temps probable. — En France, le temps va rester beau et un peu froid dans toutes les régions.

LE RAPPORTEUR de la Commission des Douanes à Lille

M. Noël, sénateur de l'Oise, rapporteur de la commission des douanes, est venu hier à Lille, en compagnie de M. Renard, administrateur délégué de l'Union de l'Industrie et de l'Agriculture, et de M. G. Delebart, pour se rendre compte, par lui-même, des desiderata de certains industriels relativement à la revision du tarif des douanes.

Chez M. Lucien Crépy, M. Noël a été mis au courant des différents procédés de fabrication des fils de coton fins, qui devraient être mieux protégés.

Aux établissements de Fives-Lille, M. Salmon, directeur, a reçu les visiteurs, auxquels il a exposé qu'il y aurait lieu de retenir en France les Compagnies de chemins de fer qui se procurent trop facilement du matériel et principalement des locomotives à l'étranger.

MM. Hippolyte Flipot et Quenet, constructeurs, ont conduit dans leurs ateliers le rapporteur de la Commission des douanes et lui ont montré qu'il était nécessaire, pour empêcher l'introduction en France de chaudières allemandes à tubes-foyer intérieur, de modifier l'article 526 du nouveau régime, qui ne diffère point du régime ancien.

L'Allemagne, depuis quelques années, grâce à ses associations, grâce à un prix de revient inférieur de 896 francs au nôtre, pour une chaudière à deux tubes-foyers intérieurs de f10 millimètres de surface de chauffe, timbre 10 kilos, fait une concurrence des plus sérieuses aux constructeurs français, bien que notre fabrication ait été en bien des lieux reconnue supérieure à celle de nos voisins.

En ce qui concerne les toiles, M. Noël a reçu les explications de MM. Fauchcur, Boniface, Duhem et Durand, à la Chambre de Commerce, concernant l'admission temporaire pour les tissus du lin et le maintien des catégories de 1892 pour les taxations correspondantes aux variétés de toiles.

Depuis quelques années, la fabrication des toiles à robe a pris une grande extension à Lille et à Armentières. Autrefois, l'industrie de la toile était relativement peu concurrencée par l'étranger et en 1892, la loi douanière avait laissé dans notre régime le bénéfice de l'admission temporaire qu'elle refusait cependant aux tissus de coton. Mais il n'en est plus de même actuellement ; les pays étrangers, la Belgique, l'Allemagne, la Bohême, font beaucoup de toiles à robe qui sont teintes en France et il est absolument nécessaire maintenant que l'industrie nationale soit sérieusement protégée.

En 1892, la commission des douanes avait adopté trois catégories pour la taxation des droits sur les toiles : 40 kilos et au-dessus, 40 à 15 kilos et 15 kilos et au-dessous, mais la lingerie fine avait pu faire rejeter cette classification. Actuellement, il n'y a donc que deux catégories, 10 à 40 kilos et au-dessous de 10 kilos, ce qui permet aux intermédiaires de faire entrer facilement en France les fines toiles d'Irlande. Les fabricants de toiles demandent l'application des trois catégories.

D'autres industriels, enfin, ont entretenu M. Noël de leurs desiderata.

M. Rasson, président du syndicat des fabricants d'ameublement de Roubaix-Tourcoing, a demandé l'extension du remboursement forfaitaire des droits sur les filés de coton pour les tissus exportés, remboursement dont l'application est très limitée par la douane.

M. Lepercq, fabricant d'huiles à Quesnoy-sur-Deûle, a parlé de la question des droits sur les huiles déglycérinées et les graines oléagineuses.

MM. André Scrive et Fauchille ont demandé des modifications sur les tarifs votés à la Chambre à propos des fils à coudre.

THÉ CHAMBARD
LE MEILLEUR REMÈDE DE LA CONSTIPATION

CONTRE les Manuels condamnés

Les pères et mères de famille de Rieulay et Marchiennes-Campagne, dont les enfants fréquentent les écoles communales viennent, au nombre d'une bonne centaine, de prendre une excellente initiative :

Après avoir constaté l'usage en ces écoles du Manuel d'histoire de Devinat, condamné par les Evêques, ils ont signé une double pétition : l'une a été adressée à l'instituteur et à l'institutrice, l'autre aux maires des deux communes.

La première demande à l'instituteur et à l'institutrice de retirer le livre incriminé et de choisir désormais sur la liste départementale un manuel qui n'attente pas aux croyances religieuses.

La seconde réclame l'intervention des maires pour que satisfaction soit obtenue par les familles.

Un des signataires, au nom de tous, vient d'informer l'inspecteur primaire de cette double démarche. Il lui rappelle que la neutralité fait partie intégrante de la loi scolaire et lui demande de la faire appliquer strictement. Il le prie de ne pas laisser imposer aux enfants un livre dont les parents leur interdisent de se servir.

Cette intervention énergique et courtoise ne peut manquer de recevoir un accueil favorable.

Voici le texte des trois pièces en question :

PÉTITION ADRESSÉE A M. L'INSTITUTEUR ET A L'INSTITUTRICE DE RIEULAY ET DE MARCHIENNES-CAMPAGNE.

Nous soussignés, pères et mères de famille de Rieulay et Marchiennes-Campagne, vous prions de retirer des mains de nos enfants l'Histoire de France de Devinat, condamné par les Evêques. Dans ce manuel apparaît l'esprit de mensonge et de dénigrement envers l'Eglise et son histoire.

Nous croyons savoir que les instituteurs de Bruilles, Pecquencourt, Vred, etc. n'ont dans leurs classes aucun livre incriminé. Pourquoi nos enfants seraient-ils soumis à un enseignement plus mauvais que dans les localités voisines ?

Nous nous plaisons à espérer que faisant droit à notre protestation motivée, vous voudrez bien choisir désormais de préférence sur la liste départementale un manuel qui n'attente pas à nos croyances religieuses et qui ne viole pas le principe de la neutralité scolaire.

Veuillez, etc.

Suivent les signatures !
42 pères de famille,
58 mères de famille

dont quelques-uns ont fait précéder leur nom de la note suivante :

« Nous, soussignés, déclarons que nous avons cessé d'envoyer notre fils à l'école quand nous avons appris que l'Histoire de Devinat, qui est entre les mains des enfants, était condamnée par les évêques. »

LETTRE ENVOYÉE AUX MAIRES DE RIEULAY ET DE MARCHIENNES-CAMPAGNE

Monsieur le Maire,

Vous avez compris pour votre compte personnel l'importance de l'éducation chrétienne et vous avez tenu à la procurer à votre fille d'une façon plus soignée en la mettant dans un pensionnat religieux. Vous ne serez donc pas étonné que nous, pères et mères de famille, nous ayons également à cœur la formation catholique de nos enfants. En cela, nous suivons votre exemple.

Or, nous sommes émeurés en ce moment parce que nous avons appris que dans nos écoles on a introduit un livre condamné par les Evêques, l'Histoire de France, de Devinat.

Notre étonnement a augmenté quand on nous a dit que les enfants de Bruille, Pecquencourt et Vred ont échappé jusqu'ici à la peste du livre mauvais et qu'on a eu le bon esprit de ne pas faire choix pour eux d'un manuel incriminé. Pourquoi cette différence de traitement ? N'avons-nous pas le droit de protester contre cette manière de faire ? N'avons-nous pas le droit et le devoir d'exiger que dans l'enseignement donné à nos enfants, rien ne soit contraire à notre foi ?

Nous venons donc vous supplier, puisque les fournitures de classe sont livrées par la municipalité, de vouloir bien user de toute votre influence auprès de M. et de Mme Moullin, pour que l'histoire de France de Devinat soit retirée et remplacée par une autre plus convenable. Puisque l'instituteur peut faire son choix sur la liste départementale, c'est à lui d'adopter un manuel d'Histoire dont nous puissions nous accommoder comme chrétiens.

Faites-nous le plaisir, s'il vous plaît, de donner connaissance de notre pétition à vos conseillers qui ne manqueront pas de comprendre la légitimité de notre demande.

Suivent les signatures :
42 pères de famille,
58 mères de famille

LETTRE ADRESSÉE A M. L'INSPECTEUR PRIMAIRE DE DOUAI

Je crois bien faire en vous informant qu'une pétition signée par une centaine de pères et mères de famille dont les enfants vont à l'école, vient d'être envoyée à M. l'Instituteur et à Mme l'Institutrice de Rieulay et Marchiennes-Campagne pour les prier de retirer des mains des enfants l'Histoire de France par Devinat.

Au nom des signataires, je prends la liberté de vous rappeler que la neutralité fait partie intégrante de la loi scolaire et je vous demande de la faire appliquer strictement.

Si les Evêques ont condamné le manuel de Devinat, c'est parce qu'il sort de la neutralité, qu'il contient des erreurs, mensonges et insinuations funestes à la Religion.

Nos convictions religieuses nous font un devoir de protester contre tout enseignement qui porte atteinte à nos croyances.

Veuillez donc ne pas imposer à nos enfants un livre dont les parents leur interdisent de se servir.

Veuillez agréer, Monsieur l'Inspecteur, l'expression de ma parfaite considération.

M. et Mme Adolphe LEGRAND.

L'AVIATION A DOUAI

La Société anonyme Douaisienne d'Encouragement à l'aviation informe le public douaisien qu'elle organise dimanche prochain, 9 courant, à l'aérodrome de la Brayelle, à une heure et demie, si le temps le permet, une réunion d'aviation à laquelle M. Louis Bréguet prendra part et effectuera quelques vols.

Le public sera admis gratuitement sur le pourtour intérieur de l'Aérodrome.

Des entrées seront perçues aux enceintes réservées et à l'enclos des hangars.

Les membres de la section de Douai de la Ligue Nationale Aérienne auront la réduction de 50 0/0 aux places payantes.

M. Bréguet, voulant obtenir le brevet de pilote de l'Aéro-Club, a effectué jeudi un nouveau vol de 5 kilomètres. L'obtention de ce brevet nécessite trois parcours de 5 kilomètres exécutés à trois jours différents. Malheureusement une condition du règlement n'ayant pas été remplie, le vol de jeudi ne pourra être enregistré.

Vendredi après-midi, Bréguet a effectué quelques vols. Vers deux heures et demie, il a fait 2 ou 300 mètres, puis vers quatre heures, il a fait un tour et demi de la piste circulaire.

Savon Sunlight
Reconnu incomparable sous tous rapports.

LILLE

La Pose de la Première Pierre DU NOUVEAU THÉATRE

La première pierre du Nouveau Théâtre est posée !

Il y a de beaux jours, dira-t-on ! Puisque les murs sortent de terre !

Oh ! il y a première pierre et première pierre ! C'est de cette que devait sceller le ministre de l'Agriculture qu'il s'agit ; de celle que les maires « républicaines » de M. Ruau n'ont pu toucher — ordre des FF.·. Lillois !— de celle autour de laquelle on aurait mené grand tra-la-la et tenu grand palabre, si les oies du Capitole n'avaient veillé !

Et cette pauvre première pierre a connu alors la tristesse du « catimini », entre chien et loup, l'après-midi du 29 décembre.

Seuls, MM. Louis Cordonnier, architecte, Crépy-Saint-Léger, Laurenge, adjoints, Assoignon, secrétaire général de la mairie, Lemoine, directeur des travaux, Lys-Tancré, entrepreneur, Charles Delesalle, maire, étaient présents.

Personne d'autre ne savait quoi que ce fût.

Aucun journal n'avait été invité.

Les passants qui voyaient ces graves messieurs entrer dans les chantiers ne se doutaient pas de ce qu'ils allaient y faire d'important.

On l'a su plus tard.

Renfermer dans la pierre divisée en deux, — creusée d'une part, marquée au millésime d'autre part, — un bout de parchemin et quelques monnaies ; porter cette pierre au centre du monument ; prendre une truelle, la plonger dans le bac à ciment, sceller la pierre, distribuer un pourboire aux ouvriers, sortir enfin des chantiers, fut l'affaire de quelques minutes pour M. le Maire et sa suite.

Sans doute, quelques-uns trouveront que